



## ROTATION DU POUVOIR PROVINCIAL AU SEIN DES INSTITUTIONS POLITIQUES DECENTRALISEES - UNE ANALYSE PSYCHOPOLITIQUE DE L'EXPERIENCE KWANGOLAISE

Aimé Valant Kinzanza Nakuhoala<sup>i</sup>

Assistant,

Faculté de Psychologie et Sciences de l'Éducation,

Université Pédagogique Nationale,

République Démocratique du Congo

### Résumé :

Cette étude présente une lecture psychologique des données recueillies auprès d'un échantillon raisonné de 180 notables du Kwango sur leur perception de la rotation du pouvoir provincial expérimentée dans leur province, dans le contexte et à la suite du découpage territorial du Grand Bandundu. L'article interroge ce système en se servant d'une part, de l'interview semi-directive pour collecter des matériaux, et d'autre part, de l'analyse de contenu et statistique, avec des opérations simples (pourcentages) et complexes (test **chi-carré**), pour traiter les résultats. Il en ressort une opinion mitigée entre pro-rotations (47,8%) et anti-rotations (52,2%), alléguant que ce système institué par la classe politique, en l'absence de toute légitimation populaire, apporte plus de problèmes qu'il n'en résout, et ne peut être considéré comme une solution à l'instabilité des institutions provinciales au Kwango. Et ce, sans variation significative des réactions entre classes sociodémographiques, à l'exception du facteur « territoire ».

**Mots-clés :** pouvoir provincial, système rotatif, décentralisation, province du Kwango

### 1. Introduction

Tout pouvoir a un visage ! De même, le « pouvoir provincial » en contexte de la République Démocratique du Congo, a le sien : il tire sa source de la décentralisation, consacrée dans la Constitution du 18 février 2006, comme mode de gestion des affaires publiques, d'organisation des institutions et de gouvernance politique ; résulte du découpage territorial, conférant aux provinces une personnalité juridique, une autonomie et une libre administration ; se structure autour de deux entités principales, à savoir : l'Assemblée provinciale, composée de députés provinciaux, et le Gouvernement provincial, composé du gouverneur, du vice-gouverneur et de ministres provinciaux.

---

<sup>i</sup> Correspondence: email [kinzanzaaimevalent@gmail.com](mailto:kinzanzaaimevalent@gmail.com)

Cependant, l'efficacité et le rôle de ce pouvoir provincial semblent avoir rencontré des défis, suggérant une possible déconstruction de leur rôle. Et un coup d'œil rétrospectif sur la mémoire politique congolaise en général et sur l'organisation politico-administrative en particulier, suffit pour noter que la décentralisation territoriale n'est pas une nouveauté en RDC. Cette politique publique, censée rapprocher les gouvernants des gouvernés et impulser le développement à la base, se trouve rongée par des dysfonctionnements multiformes.

Au lendemain de l'installation de premières institutions provinciales en janvier 2007, des brouilles se sont manifestées en leur sein, perturbant le vivre-ensemble, la paix, la tranquillité publiques et la stabilité nécessaires pour une bonne gestion des espaces décentralisés. Plusieurs motions de censure contre les gouverneurs et des projets de déchéance des membres des bureaux des assemblées provinciales ont été enregistrés. Ce qui trahit, dans beaucoup de provinces, le caractère abusif dans l'usage d'outils légaux de contrôle, devenus moyens de règlement de compte. Des observateurs avertis, politiques comme scientifiques, s'en sont inquiétés, au point d'inciter des réflexions, comme celle de Gerold G. (2014) intitulée « RD Congo : l'échec des pouvoirs provinciaux, une nouvelle étape dans la déconstruction de la troisième République ».

En outre, il convient de rappeler qu'après les élections couplées présidentielles, législatives et provinciales de 2006, le deuxième cycle électoral organisé en 2011 n'a pas intégré les élections locales, municipales et provinciales ; le troisième cycle organisé en 2018 n'a intégré que les provinciales, sans les locales et municipales, donnant ainsi à la décentralisation congolaise le goût d'inachevé, et en rajoutant à la crispation politique. Le mandat de députés provinciaux votés en 2006, censé finir en 2011, se prolonge jusqu'en 2016, puis jusqu'en 2018 ; situation inédite qualifiée de « glissement » par les congolais. Pour tenter d'y faire face et combler le vide des animateurs élus au sein des institutions décentralisées, notamment au niveau de l'exécutif, le Pouvoir central prend, en 2015, des dispositions exceptionnelles en nommant des commissaires spéciaux du gouvernement pour gérer les provinces en attendant l'organisation des élections provinciales.

Ainsi, dans la foulée de cette installation précipitée de nouvelles provinces et leurs animateurs, et forts de la malheureuse expérience d'instabilité institutionnelle vécue dans le grand Bandundu tout au long de leur « mandat allongé », les Kwangolais « députés provinciaux démembrés » du grand Bandundu, initient un système rotatif de gestion du pouvoir provincial, dans le but avoué de donner la chance à tous leurs cinq territoires de participer à la res publica, évitant ainsi la tyrannie de la majorité ou l'hégémonie de certains territoires ayant un fort poids politique et démographique, susceptibles d'engendrer frustrations, ressentiments et brouilles.

Témoin de ce fait social qui investit pas mal notre mental, nous nous sommes joint à la caravane des chercheurs intéressés aux questions de la gouvernance institutionnelle à l'instar de Tchagnaou A. (2022), qui a produit une réflexion intitulée « La rotation du pouvoir : une alternative contre les crises sociopolitiques en Afrique ? ».

Voulant particulièrement, dans le périmètre de cette étude, nous intéresser aux défis de la gouvernance territoriale, nous choisissons de focaliser notre regard sur l'expérience kwangolaise de « gestion rotative » du pouvoir provincial. En effet, autant que l'opinion kwangolaise, nous restons préoccupés de savoir ce qu'il en est de ce système, près de sept ans après sa mise en train, dans la foulée du processus de décentralisation, elle, vieille de 17 ans à la période de notre recherche. Arrangement politique certes, concocté par les politiciens, sans consentement de la population, le système rotatif pourrait-il avoir la chance de résister à l'épreuve de temps ? Peut-il, comme se le demande Tchagnaou A. (2022), constituer une alternative contre les crises sociopolitiques en contexte kwangolais ?

Cette inquiétude est d'autant justifiée, tant il est admis par la littérature lui consacrée, que la décentralisation doit son succès à l'augmentation de la participation citoyenne au processus des prises de décision sur les questions politiques, économiques, culturelles et sociales les concernant ; et plus encore, aucune politique, ni système ne peut durablement s'enraciner dans la cité ou dans le peuple, sans ce dernier. Le système pensé par les Kwangolais serait-il une exception qui confirmerait la règle ? Question ouverte ! Cela étant, nous avons levé l'option de participer à cette réflexion, en approchant les habitants de Kenge pour analyser leurs avis sur cette question inscrite dans le parcours évolutif de leurs institutions provinciales. Aussi, nous engageons-nous dans une quête des réponses aux questions suivantes : 1° Quels avis les Kwangolais ont-ils du système rotatif du pouvoir instauré dans leur province ? 2° Quelle est leur opinion sur l'éventualité du remembrement de l'espace grand Bandundu ? 3° Quels souhaits émettent-ils à l'endroit de ce système rotatif pour sa solidification ? 4° Les réactions recueillies sont-elles fonction du genre, de l'âge, du niveau d'études, de confession religieuse, de tribus et territoires d'origine des participants ?

Tel est le nœud de la problématique. Et voici les objectifs poursuivis : recueillir les avis des Kwangolais sur (i) le système rotatif du pouvoir provincial ; (ii) et sur l'éventualité du remembrement territorial ; (iii) inventorier leurs souhaits à l'endroit du système rotatif ; (iv) analyser les réactions recueillies selon les catégories sociodémographiques (genre, âge, niveau d'études, confession religieuse, tribu et territoire d'origine).

Subsidiairement aux objectifs ainsi assignés, voici les réponses anticipées qui sont à confronter aux résultats de l'investigation : les Kwangolais affichent une opinion négative face au : (i) remembrement territorial de Bandundu ; et (ii) système rotatif du pouvoir provincial ; (iii) leurs souhaits impliquent une remise en cause du système rotatif ; (iv) les réactions des participants sont fonction de la catégorisation sociodémographique.

Après cette introduction, les étapes suivantes portent respectivement sur le cadre conceptuel et théorique, la méthodologie, la présentation des résultats, la discussion, bouclée par une conclusion et des recommandations.

## **2. Cadre conceptuel et théorique**

Ce cadre conceptualise des notions utiles à notre démarche, notamment : pouvoir provincial, système rotatif, en y adjoignant une esquisse historique du Kwango, pour cerner le contexte de la naissance de cette nouvelle province, univers de notre étude.

### **2.1 Décentralisation**

La décentralisation est le transfert d'une partie du pouvoir et des ressources de l'Etat national à des instances régionales ou locales ou à des organisations paraétatiques. La décentralisation est une réforme politique par laquelle le gouvernement central cède formellement des prérogatives à des acteurs et à des institutions à des niveaux plus bas de la hiérarchie politique, administrative et territoriale, pour contribuer à consolider l'unité nationale, donner une plus grande efficacité au processus démocratique, promouvoir l'équité dans l'utilisation des ressources publiques et dans la fourniture des services publics de l'Etat (Chinsinga 2007).

La décentralisation vise à rapprocher le pouvoir du peuple et favoriser une meilleure gestion des affaires locales, et se fonde entre autres sur les principes suivants : subsidiarité, autonomie, efficacité, proximité, valorisation, participation, supériorité, solidarité, coopération.

### **2.2 Pouvoir provincial**

Faisant l'objet d'un chapitre entier dans l'actuelle Constitution, à savoir : le chapitre 2 (partant de l'article 195 à 206), le pouvoir provincial en RDC est partagé entre un organe exécutif (gouvernement provincial) et un organe délibérant (assemblée provinciale). Le Gouvernement provincial, composé de ministres provinciaux, est dirigé par le Gouverneur, élu par l'assemblée provinciale avec le vice-gouverneur, et investi par l'ordonnance présidentielle ; il assure la sauvegarde de l'intérêt national et la sécurité dans la province. L'Assemblée provinciale, dirigée par un bureau que pilote son Président, est composée de députés élus au suffrage universel direct, pour exercer le pouvoir législatif.

Le constituant a souscrit à un État unitaire décentralisé qui accorde aux provinces une certaine autonomie et des compétences propres, avec personnalité juridique et pouvoir d'agir sur le plan politique et juridique, en matière de gestion de leurs propres affaires et de développement local. En gros, organisé suivant un système décentralisé, le pouvoir provincial congolais est un pouvoir de partage des compétences entre exécutif et législatif, le tout dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, de l'unité et de l'intégrité du pays.

### **2.3 Théorie de la rotation du pouvoir de Tchagnaou**

A en croire Tchagnaou (2022), la théorie de la rotation est une « innovation de la démocratie semi-directive qui englobe la démocratie directe et la démocratie représentative. Elle stipule que tous les citoyens (...) doivent être impliqués dans la

gestion des affaires publiques. Ainsi, elle se fonde sur les principes principaux qui sont : la stricte séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), la limitation des mandats, la rotation rationnelle du pouvoir, etc. ».

Ce modèle politique vise à pallier les « problèmes récurrents » surgissant dans nos pays avant, pendant et après les élections à tous les niveaux (présidentiel, législatif, sénatorial, local), avec mérite d'épargner à la société la **gouvernance oligarchique**, une gouvernance permanente d'une minorité au détriment de l'intérêt général ou du vivre-ensemble (Tchagnaou A., 2019) : « c'est une bonne pratique démocratique (...) qui conditionne une stabilité durable, condition sine qua non au développement sociopolitique des sociétés du monde en général et celles africaines en particulier ». Il favorise la démocratie participative ou inclusive, en prenant en son compte tous les principes démocratiques sauf les élections, car il souscrit plutôt au système de « désignation », laquelle se base sur des critères rationnellement définis en fonction du contexte (historique, culturel, politique, ...) ou de la caractéristique sociale primant, et donc la plus inclusive ou consensuelle dans l'entité concernée. A titre illustratif : province, ethnie, langue, territoire... Le Kwango a choisi le critère « territoire ».

#### 2.4 Rotation du pouvoir au Kwango

C'est une disposition, du reste non légalisée, une invention, une convention, un arrangement politique réfléchi(e) principalement par les 24 députés provinciaux du Kwango, issus de la 1<sup>ère</sup> Législature de la 3<sup>ème</sup> République, et ayant continué leur mandat à la 2<sup>ème</sup> Législature, faute d'organisation des élections provinciales en 2021, et même, avec un autre « glissement » de deux ans, de 2016 (fin théorique du mandat) en 2018 (fin concrète). Ces députés sont restés en fonction de 2006 en 2018, soit pendant 12 ans, dont dix au sein de l'assemblée provinciale du grand Bandundu, et deux à celle du Kwango, après l'éclatement de la province de Bandundu, ayant ainsi conduit à l'installation de nouvelles provinces et ses animateurs, dont ces députés dits « démembrés », en 2016.

Forts de l'expérience du déséquilibre géopolitique vécue dans la gouvernance du grand Bandundu, les députés démembrés ont alors conçu ce système qu'ils ont bien voulu intitulé « *Pacte pour la gestion politique du Kwango* », dans le souci avoué de promouvoir la quiétude et la cohésion provinciale, mettre tout le monde en confiance, en donnant à tous les territoires la chance de participer à la gestion, tant à l'Exécutif qu'à l'Assemblée, selon l'ordre convenu des tours de rôles et quotas. Ce, en vue d'épargner cette nouvelle Province de la « loi de la majorité » ou la suprématie de certains territoires sur d'autres, du fait de leur poids démographique et politique avéré, comme Kasongolunda, suivi de Kenge.

Voici comment les tours et quotas ont été négociés pour les trois premiers rounds :

- A l'installation de la Province (mars 2016), fin 2<sup>ème</sup> Législature, **1<sup>er</sup> tour** : Gouverneur de Province (Kasongolunda), Vice-Gouverneur (Kahemba), Président de l'Assemblée (Kenge), Vice-Président (Feshi), Rapporteur (Kasongolunda), Rapporteur Adjoint (Popokabaka), Questeur (Kahemba). Ce tour connaît

une interruption, au niveau de l'Exécutif, avec la déchéance du 1<sup>er</sup> Gouverneur Elu. Cependant, la même répartition a été respectée à son remplacement, avec un ticket composé d'un titulaire ressortissant de Kasongo-unda et d'un adjoint de Kahemba.

- A l'issue des élections de 2018, 3<sup>ème</sup> législature, 2<sup>ème</sup> tour : Gouverneur de Province (Kenge), Vice-Gouverneur (Feshi), Président de l'Assemblée (Kasongo-Lunda), Vice-Président (Popokabaka), Rapporteur (Kahemba), Rapporteur Adjoint (Feshi), Questeur (Kenge). Ce tour enregistre la déchéance du vice-gouverneur, originaire de Feshi, et son remplacement en date du 06 mai 2022, par un autre ressortissant de Feshi, respectant ainsi le tour et le quota de ce territoire.
- A la 4<sup>ème</sup> Législature (2023-2028), 3<sup>ème</sup> tour : Gouverneur de Province (Popokabaka), Vice-Gouverneur (Feshi), Président de l'Assemblée (Kahemba), etc. Cependant, selon les résultats du dernier scrutin à l'assemblée, le pacte social semble avoir été brisé. Bitwisila Lusunzi Willy et Masala Mandosi, tous deux ressortissants de Popokabaka, sont respectivement élus Gouverneur le 30 avril 2024 et Président de l'Assemblée provinciale le vendredi 29 mars 2024. Tandis qu'au niveau de celle-ci, deux membres du bureau élu, le Rapporteur et le rapporteur-adjoint, sont originaires de Feshi.

Un mécontentement est né de ce désaccord qui n'a pas permis à Kahemba d'obtenir le poste du Président de l'assemblée, et à Kasongo-lunda celui du vice-gouverneur. Kenge Ville, circonscription électorale à part entière, voulait un quota propre. En gros, il s'est créé un déséquilibre dans la distribution des quotas, lequel apparaît comme une remise en cause tacite de la « rotation », comme l'ont d'ailleurs déploré plusieurs élus locaux, rejoignant ainsi l'inquiétude contenue dans la poignante déclaration arrachée d'un député honoraire, l'un des concepteurs de ce système, dont la conduite et l'avenir interrogent.

*« Hélas, notre proposition d'un texte intitulé "Pacte pour la gestion politique du Kwango" n'a pas été adopté par les collègues, alors que notre souci était de rendre la disposition inattaquable, et résistible aux vicissitudes du temps, en la coulant sous forme de décision ou d'Edit entériné(e) par la plénière de l'Assemblée. C'était pour nous le meilleur moyen de le protéger », confie Kassamba Mokwang-a-Moke.*

## 2.5 Esquisse historique sur le Kwango

Il paraît utile de jeter un regard rétrospectif, avec Omasombo & al. (2012), pour tenter d'appréhender la marche mouvementée du Kwango, entité associée souvent au Kwilu, son voisin du Nord, avec lequel ils partagent une longue histoire. De 1890 à 1954, les deux étaient intégrés dans une même entité politico-administrative.

A partir de 1914, alors district, les limites du Kwango subissent des modifications : l'extension territoriale est portée à l'ouest au niveau de la Lufimi ; à l'est, elle est portée jusqu'à la Lushiku et la Loange, ligne de séparation avec le Kasai ; et son Chef-lieu est établi à Kasongo-Lunda, avant son transfert à Banningville (Bandundu) au terme de

l'ordonnance n°79/AIMO du 29 septembre 1933, puis à Kikwit, au terme de l'ordonnance n°32/AIMO du 15 mars 1935.

En 1940, la région de Banningville est rattachée au district du Lac Léopold II jusqu'en 1954, date de la scission du District du Kwango en deux entités distinctes : Kwilu, avec Kikwit comme chef-lieu, composé de 5 territoires (Kikwit, Gungu, Idiofa, Masi-Manimba et Banningville) et Kwango, avec Kenge comme chef-lieu, constitué également de 5 territoires (Kenge, Feshi, Kahemba, Kasongo-Lunda et Popokabaka). Avant 1954, le Kwango englobait la région de Kimvula (Kongo-Central) et l'espace Kwilu-Kwango.

Avec la Loi du 9 mars 1962, modifiant l'article 7 de la Loi fondamentale du 19 mai 1960 sur les structures du Congo, le District du Kwango incorporé, lors des réformes administratives des années 1960 dans la Province du Bandundu, aux côtés de districts des Plateaux, du Kwilu et de Mai-Ndombe, devient Province. L'installation officielle de cette ancienne Province du Kwango a lieu le 30 septembre 1962, avec maintes difficultés fonctionnelles. Et pour cause, l'histoire semblant se répéter, il a été signalé, entre autres : manque de fonctionnaires qualifiés, insuffisance d'infrastructures pour abriter les nouvelles institutions et administrations, manque de crédits nécessaires à leur bonne gestion...

A cette occasion solennelle, Albert Delvaux, premier Président du Gouvernement provincial du Kwango, fait cette déclaration :

*« C'est avec émotion que je prends la parole en cette salle. Ça nous rappelle des journées de lutte pour arriver à la création de cette province, et ceci selon le désir de la population du Kwango. Depuis 1961, tous ensemble, ici au Kwango, nous avons promis à la population la création d'une province autonome. Aujourd'hui c'est une chose faite et (...) un pas en avant a été fait par le Kwango ».*

En sus, la création de l'ancienne province du Kwango trouve son origine dans le mécontentement du district du Kwango au sein de l'ancienne province de Léopoldville. En effet, après la proclamation de l'Indépendance, le 30 juin 1960, des différends opposent le Kwango, le Kwilu et le Lac Léopold II d'une part, au Kongo-Central, d'autre part. Au niveau politique, ces antagonismes opposent le PSA et L'Union Kwangolaise pour l'indépendance et la liberté (LUKA) pour le Kwilu-Kwango, à l'ABAKO pour le Kongo-Central. Il faut noter que dans cette lutte émancipatrice, le Kwango est resté soudé et uni avec le Kwilu, en dépit d'une certaine division dans leurs rangs, entre partisans et adversaires de cette unité Kwilu-Kwango.

L'ancienne province du Kwango enregistre 6 équipes gouvernementales en espace de 4 ans, soit de 1962 à 1966. Ce qui dénote, à nos yeux, une turbulence politique et gouvernementale : le premier gouvernement, conduit par Albert Delvaux (septembre-octobre 1962) ; le second, dirigé par Alphonse Pashi (20 octobre 1962- 18 août 1963) ; le troisième, présidé par Pierre Masikita (27 août 1963-avril 1964) ; le quatrième, par Pierre

Kavunzu de Lunda (avril 1964-mai 1964) ; le cinquième, par Kulumba Joseph (mai 1964-août 1965) ; et le sixième, dirigé de nouveau par Pierre Masikita (août 1965-1966).

Ces changements d'équipes, six en 4 ans, trahissent le manque de solidité des Institutions-postindépendance et indiquent un certain frémissement qui semble dû à la jeunesse de ces Institutions ou à l'inexpérience des uns et des autres, dans l'espace politique. La durée plus qu'éphémère pour certaines de ces équipes, révèle le caractère volatile de la situation institutionnelle, et affiche une instabilité gouvernementale. Seul le 5<sup>ème</sup> Gouvernement, celui conduit par Joseph Kulumba, dépasse une année de vie, avec ses 15 mois d'existence. Si celui d'Alphonse Pashi avec 10 mois, a eu presque la même durée de vie avec le Gouvernement 2 de Pierre Masikita, il faut indiquer que Pierre Masikita 1 a tenu pendant 8 mois. Pour Albert Delvaux et Pierre Kavunzu de Lunda, leurs gouvernements n'ont chacun existé que pendant 1 seul mois.

Cette situation, vécue aussi dans d'autres provinces, donne prétexte au Pouvoir de la Deuxième République de mettre fin au « chaos » perçu dans ces provinces par lui qualifiées de « provincettes ». Et au terme de l'ordonnance-loi n°66-205 du 6 avril 1966 portant modification des structures administratives du pays, le Kwango redevient District, faisant partie de la Province de Bandundu, avec comme chef-lieu Bandundu, aux côtés du Kwilu et de Mai-Ndombe. Ce, jusqu'au découpage opéré en 2015.

## 2.6 Existence légale de la nouvelle province du Kwango

La "nouvelle province du Kwango" est un néologisme renvoyant à une nouveauté, pas seulement du fait de la récente création de cette entité et son installation impulsée en 2015, mais surtout par rapport à son ancienne existence comme Province, après l'accession du pays à l'Indépendance.

La Province actuelle, la nouvelle, est toute une autre province née, elle, des cendres du récent District du Kwango, sur pied de l'Ordonnance-Loi n° 08/016 du 17 novembre 2008 laquelle, au titre premier de l'article 18, institue la Kwango, comme province autonome parmi les 26 provinces constituées ; mais aussi à la suite de la mise en application subséquente de la Loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015, déterminant les modalités d'installation des nouvelles provinces. La délimitation de la Province du Kwango, autant que des 25 autres Provinces de la RDC, est officiellement opérée par la Loi organique n°15/006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celles de la Ville de Kinshasa, précisément en son article 14. ([www.leganet.cd](http://www.leganet.cd), 2022).

« La compétence étant d'attribution », il convient de souligner qu'en RDC, la création de nouvelles provinces relève, sur le plan juridique, du *constituant*, tandis que pour les ETD, le *pouvoir législatif* agissant par voie des lois ordinaires, peut les créer. Depuis son institution légale, la province du Kwango est une réalité dans le concert des 26 provinces de la RDC. Pour bénéficier de ce statut de province, le district du Kwango a dû répondre aux critères juridiques et de viabilité ayant prévalu pour opérer le découpage territorial. En effet, voici les conditions fixées par le constituant au registre des critères de viabilité : pour la *condition géographique* : l'étendue du territoire concerné

doit être raisonnable, viable ; pour la *condition démographique* : au-moins 500.000 habitants pour découper une province ; pour la *condition économique* : la province doit avoir la capacité de gestion des ressources économiques, humaines, financières et techniques, et être capable de se prendre en charge économiquement et de mobiliser des recettes pour faire face aux charges sociales, de lutter contre la pauvreté pour le bien-être de sa population locale.

Par ailleurs, il importe de relever quelques **ratés de la décentralisation** au niveau du Kwango, en plus de ceux déjà épinglés, toutes les Régies financières (DGI, DGDA, DGRAD) et autres Institutions publiques (Banque Centrale du Congo, OCC...) gardent leurs directions et sièges provinciaux dans le Kwilu, lequel a eu le bonheur d'hériter du patrimoine du chef-lieu Bandundu (ancien chef-lieu de la province de Bandundu). D'où, clame-t-on, la décentralisation dans l'espace dit "grand Bandundu" est une œuvre inachevée, inaboutie.

Cette situation désavantage le Kwango sur le plan de l'administration de son assiette fiscale, et fait échapper à son contrôle des services et personnels qui, pourtant basés et opérant sur son territoire, ne lui rendent aucun compte. Les recettes réalisées n'indiquent aucune traçabilité dans la province qui les génère. Pour l'illustrer, prenons le cas des services installés le long de la frontière avec l'Angola, et dont les assujettis et institutions kwangolais ne tirent aucun profit substantiel. Dans l'espace Grand Bandundu, seul le Kwango partage frontière avec l'Angola, mais n'en tire pas de réel dividende fiscal !

## **2.7 Animateurs de la nouvelle Province du Kwango**

### **2.7.1 A l'Assemblée Provinciale**

Faute d'organiser des élections provinciales dans le délai, à la fin de la première Législature post-décentralisation (2006-2011), les animateurs des nouvelles provinces sont installés en toute précipitation, sur base des mesures édictées par le Pouvoir Central, et par l'article 8 de la loi de programmation de nouvelles provinces. Ainsi, la première Assemblée provinciale du nouveau Kwango est le résultat de la dissolution et du démembrement de celle de Bandundu, installée le 18 décembre 2006, à l'issue des élections provinciales du 30 octobre 2006. Le deuxième cycle électoral de décembre 2011, ayant organisé les Présidentielles et Législatives nationales, sans les provinciales, a entraîné un « glissement » des assemblées provinciales jusqu'en 2016, puis jusqu'en 2018. Session extraordinaire suspendue du reste par le Pouvoir Central le 15 juillet 2015, les Députés provinciaux « démembrés » sont sommés, toutes affaires cessantes, de rejoindre leurs nouvelles provinces, afin d'en matérialiser l'installation, conformément à la Loi de programmation n°15/04 du 28 février 2015. C'est en toute impréparation, y faisant suite, que le bloc des députés provinciaux du district du Kwango rejoint, fin juillet 2015, le siège de leur nouvelle province à Kenge et procède à l'ouverture, en début août, d'une Session extraordinaire ouverte un haut fonctionnaire, le Chef de division Unique Kahumba Mbangi Modeste, faisant office du Commissaire de district. Ce processus aboutit à l'installation d'un Bureau Provisoire, composé du Doyen d'âge Irung Mwenzila

(Président), secondé par deux benjamins, Mulenga Upala Winslens et Nazayabu Tsambu Alain.

En septembre 2015, coup de théâtre ! Cette session est suspendue par le Ministre de l'Intérieur qui annonce, dans la foulée, la nomination des Commissaires Spéciaux à la tête des Exécutifs provinciaux, faute d'organisation des élections de gouverneurs prévues en janvier 2016. Et sa reprise intervient en mars 2016 pour élire le Bureau définitif de l'Assemblée provinciale, lequel est alors chargé d'organiser l'élection du gouverneur et du vice-gouverneur de la nouvelle province. Ce, pour tenter de se conformer à la Loi, après forcing opéré par le Pouvoir central, ayant nommé des Autorités gouvernementales décentralisées, pourtant censées être élus par l'organe délibérant.

L'élection de ce premier Bureau définitif porte au perchoir Mwambu Ifulu François (Président), Kangulumba Kakoma Léopold (Vice-Président), Mulenga Upala Wenslens (Rapporteur), Kabaka Yala Gaston (Rapporteur Adjoint) et Kapata Nawej (Questeur), ressortissant respectivement de territoires de Kenge, Feshi, Kasongo-Lunda, Popokabaka et Kahemba. L'équilibre est observé, chaque membre du Bureau représente un territoire du Kwango, au sein de cette assemblée nantie de 24 députés, dont 8 de Kasongo-Lunda, 7 de Kenge, 4 de Feshi, 3 de Kahemba et 2 de Popokabaka.

Par manque d'infrastructures et de siège à Kenge, le garage des TP se transforme en bureaux des députés et administratifs "démembrés", tandis que les plénières s'organisent circonstancielle-ment dans des salles de classes ou églises, jusqu'à leur installation au Centre pastoral catholique Mangangu, où ils ont restés locataires de 2016 en 2022, soit près de six ans. Car, c'est à la session de septembre 2022 que l'organe délibérant du Kwango sera doté de son propre bâtiment construit par le gouvernement dirigé par Peti Peti Tamata.

Par ailleurs, il importe de noter qu'à l'issue des élections de décembre 2018, l'Assemblée du Kwango passe de 24 à 21 députés, perdant ainsi 3 sièges par rapport à la Législature précédente. L'installation de cette assemblée quasi-complètement renouvelée intervient le 30 janvier 2019 avec la mise en place d'un Bureau Provisoire, composé du doyen d'âge Nzofa Shamadjila (Président), épaulé par les benjamins Mbangala Anicet et Mwatshipu Kapata. Le Bureau définitif, élu le 11 mars 2019, est composé de Mulenga Upala Winslens (Président), Masala Mandosi (Vice-Président), Mwatshipu Kapata (Rapporteur), Wadituka Depely (Rapporteur Adjoint), Mfutila Mwaku Detschek (Questeur) ; respectivement des territoires de Kasongo-Lunda, Popokabaka, Kahemba, Feshi et Kenge. Ici aussi, les cinq territoires du Kwango sont représentés et l'équilibre semble respecté !

### **2.7.2 A l'Exécutif Provincial**

**Kabula Mavula Larousse**, alors Commissaire Spécial du Gouvernement, à la suite de l'ordonnance présidentielle n°15/081 du 29 octobre 2015, est le premier à être placé aux commandes de cette nouvelle province, en vue d'en assurer l'administration, en attendant la mise en place des institutions provinciales élues. La remise et reprise entre le dernier Gouverneur de l'Ex Province de Bandundu d'une part et d'autre part, les trois

Commissaires Spéciaux désignés pour les trois nouvelles provinces du Kwango, Kwilu et Mai-Ndombe, intervient le 18 novembre 2015. Le premier chef de l'Exécutif du Kwango a deux Adjoints : Kaputu Vita Eméry en charge des questions politiques et administratives et Muzinga Mweni Mathilde, en charge des questions économiques, financières et de développement.

Cette équipe, en place jusqu'au 26 mars 2016, date de l'élection du premier Gouverneur du nouveau Kwango, est remplacé par le ticket Kabula Mavula Larousse et Kaputu Vita Eméry, proposé par la Majorité Présidentielle, comme gouverneur et vice-gouverneur, succédant ainsi à eux-mêmes, respectivement comme Commissaire Spécial et Adjoint chargé de la politique et administration. Ils sont investis par l'Ordonnance n°16/032 du 09 avril 2016 portant investiture du Gouverneur et du Vice-gouverneur du Kwango.

Le premier Gouvernement du Kwango, constitué le 06 juin 2016, subit un réaménagement le 21 juin 2016 et le 21 juillet 2017, avant d'aboutir à la destitution du Gouverneur lui-même en date du 17 novembre 2017, suivie d'une période d'intérim conduit par le Vice-Gouverneur Kaputu Vita Eméry. Ce dernier reste en place et expédie les affaires courantes jusqu'au 31 mars 2018, date de l'élection du deuxième gouverneur élu au deuxième tour, après un 1<sup>er</sup> tour non déterminant le 18 mars 2018. Au sujet de l'éviction du premier gouverneur, notons qu'elle est intervenue au bout de maintes batailles et tentatives infructueuses, mises précédemment en échec, le 18 juillet 2017 et le 08 septembre 2017 par la machine politique de Kinshasa, ayant interdit la tenue des plénières à l'Assemblée.

**Kanys Makofi Kabamba**, deuxième Gouverneur, "élu indépendant", est investi par l'Ordonnance n°18/056 du 21 juin 2018 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province du Kwango, soit plus de trois mois après son élection. Cet intervalle de temps allongé se justifie par des conciliabules exigeant son débauchage et son adhésion au PPRD, parti présidentiel, condition sine qua non pour son investiture. Ce qui fut fait ! Ce deuxième Gouverneur, au trône pour une durée éphémère de près de neuf mois, négocie son règne à coût d'un compromis avec les Députés tombeurs de son prédécesseur et autres forces exogènes, pêcheurs en eaux troubles. Son gouvernement, mis en place le 10 juin 2018, se voit réaménagé le 10 juillet 2018, puis une deuxième fois, le 05 janvier 2019, en ce court mandat qui termine avec l'organisation des élections de décembre 2018, lesquelles, ont offert au Pays sa première Alternance démocratique du pouvoir.

**Peti Peti Tamata Jean Marie**, est le troisième gouverneur élu. Voté le 19 avril 2019, par 19 députés provinciaux sur 21, soit avec un score de 90,5%, il est le meilleur élu du jour parmi ses pairs, à l'issue de ce scrutin organisé par la CENI à travers la République. Investi par l'Ordonnance n°19/040 du 29 avril 2019 portant investiture du Gouverneur et du Vice-gouverneur de la Province du Kwango, sa remise et reprise avec son prédécesseur intervient le 09 mai 2019 ; tandis que la motion d'approbation de son programme d'action, en date du 08 juillet 2019, passe non sans tumulte à l'Assemblée,

entre sa famille politique Palu et ses alliés de FCC, autour de la formation du gouvernement.

La lune de miel entre ce meilleur élu et l'Organe délibérant n'aura été que de courte durée. Visé par une motion de défiance le 26 juin 2020, il choisit de l'esquiver séance tenante par une stratégie de démission qui paie, car il revient aux affaires quatre mois après, par la volonté discrétionnaire du Pouvoir central, tandis que son Vice-gouverneur, Kangulumba Kakoma Léopold, ayant assuré tumultueusement l'intérim, est déchu à son tour par la même Assemblée l'ayant pourtant brouillement soutenu, en date du 26 avril 2021. En sus, près d'un mois seulement après sa réhabilitation, le 3<sup>ème</sup> Gouverneur est de nouveau malmené par une motion de défiance, le 13 novembre 2021, mais rejetée, après de grandes messes politiques ! Son règne enregistre une dizaine de remaniements gouvernementaux.

En gros, à l'espace de six ans, depuis l'investiture du 1<sup>er</sup> gouverneur (mars 2016) jusqu'à la période de nos recherches en 2022, le Kwango a enregistré cinq Gouverneurs (3 élus et 2 intérimaires faisant fonction), près de seize remaniements. Le mandat constitutionnel pour un gouverneur étant de cinq (5) ans, appliquant l'approche de la moyenne, ça donnerait 1,2 gouverneur, donc un (01) chaque année. Simple spéculation ou simulation statistique, mais révélatrice de propension à l'effondrement des gouvernements produits par la « *décentralisation à la kwangolaise* » qui peinerait à atténuer l'instabilité en son sein, même avec sa recette de « rotation du pouvoir ». C'est l'objet de l'inquiétude justifiant cette démarche, mobilisatrice des procédés méthodologiques décrits ci-dessous.

### 3. Méthodologie de l'étude

#### 3.1 Milieu

La Ville de Kenge, située à 263 Km de Kinshasa et siège des institutions provinciales du Kwango, nous a servi de terrain d'investigations, persuadé que nous pouvons y retrouver quelques caractéristiques sociodémographiques de la population du Kwango, à travers les 180 notables recrutés, ressortissants de cinq territoires composant cette province, unités supposées détentrices d'un savoir sur le sujet abordé.

#### 3.2 Approche

Cette étude qualitative recourt à la méthode d'enquête. Elle s'appuie sur les techniques d'entretien semi-directif, analyse documentaire et observation pour collecter des données. L'analyse de contenu et les opérations statistiques simples (pourcentages), ou plus complexes (analyses factorielles), avec usage d'un **logiciel statistique**, le SPSS IB Statistic Version 20, concourent à la vérification des réponses anticipées, l'interprétation de résultats, en vue d'en déceler les significations cachées pour pouvoir répondre à nos questions de recherche. Les données brutes sont traitées de manière à être significatives et valides.

### 3.3 Participants

Ne pouvant atteindre l'ensemble de notre population-mère au regard de l'étendue combien vaste du Kwango, nous avons choisi **l'échantillonnage à choix raisonné**, qui a permis de sélectionner des personnes ressources, 180 Notables résidant à Kenge, siège des institutions provinciales, espérant pouvoir ainsi retrouver les couches sociodémographiques de la population-mère et obtenir des informations pertinentes, en vue de répondre aux questions de recherche.

L'échantillon construit par cette procédure est qualitatif. En voici la composition :

- **Tableau 1. Selon le genre** : 160 masculins (88,9%), 20 féminins (11,1%) ;
- **Tableau 2. Selon le niveau d'études** : 41 de niveau baccalauréat (22,8%), 139 de niveau supérieur (77,2%) ;
- **Tableau 3. Selon l'âge** : 126 âgés de 41 à 80 ans (70%), 56 de 20 à 40 ans (30%) ;
- **Tableau 4. Selon la religion** : 110 catholiques (61,1%), 70 protestants (38,9%),
- **Tableau 5. Selon la tribu** : 62 Yakas (34,4%), 46 Pelendes (25,6%), 22 Sukus (12,2%), 19 Lundas (10,6%), 16 Tshokwes (8,9%), 15 Mbalas (8,3%) ;
- **Tableau 6. Selon le territoire** : 63 de Kasongo-lunda (35%), 43 de Kenge (23,9%), 29 de Feshi (16,1%), 25 de Kahemba (13,9%), 20 de Popokabaka (11,1%).

Il convient de signaler que l'aspect problématisé, à savoir : l'analyse des réactions sur le système rotatif de gestion du pouvoir au Kwango, nous a dicté un tri parmi ces six variables explicatives, en en retenant que deux (tribu et territoire), à soumettre au test de variance. Celles choisies paraissent avoir une certaine incidence sur ce système taillé sur le fondement des territoires, lesquels, en outre, semblent être en connectivité avec les tribus. Et d'ailleurs, l'opinion kwangolaise accuse ce système « territorialisé », d'être tribalisé.

Après présentation et justification de nos choix méthodologiques, dévoilons les résultats engrangés, d'abord les globaux (uni-variés), puis les différentiels (bi-variés).

## 4. Résultats

### 4.1. Résultats uni-variés

**Question 1** : Pensez-vous qu'il est nécessaire que le grand Bandundu soit reconstitué ? Justifiez votre réponse.

**Tableau 7** : Acceptation d'une nouvelle reconstitution du grand Bandundu (N = 180)

| Avis exprimés | Ni  | %   |
|---------------|-----|-----|
| Oui           | 0   | 0   |
| Non           | 180 | 100 |

Le tableau 7 présente une position unanime (100%) de notre échantillon, tournant le dos tourné à l'éventualité du remembrement de la Province de Bandundu. Aucune perspective n'est envisageable dans ce sens. L'argumentation ne manque pas pour justifier un tel refus, comme nous allons le découvrir dans le tableau 8. Scrutons les raisons ayant présidé à cette unanimité ou unicité positionnelle.

**Tableau 8 : Justifications du refus de revenir à l'ancienne configuration (N = 180)**

| Justificatifs du refus de la recomposition territoriale   | ni         | %          |
|---|------------|------------|
| Prise en main du destin de la province, gestion orthodoxe | 149        | 38         |
| Marginalisation du Kwango dans le grand Bandundu          | 125        | 31,9       |
| Refus de toute marche en arrière                          | 118        | 30,1       |
| <b>Total</b>  | <b>392</b> | <b>100</b> |

Il ressort de ce tableau que les kwangolais contactés réservent tous une fin de non-recevoir à une éventualité de retour à l'ancienne configuration. Raisons avancées : prise du destin en mains, application de la bonne gouvernance (38%) ; marginalisation dans l'ancien espace (31,9%) ; refus d'une marche en arrière (30,1%).

**Question n°2 :** Quel est votre avis sur le système de rotation entre territoires, mis sur pied pour l'accès aux postes d'animateurs des institutions au Kwango ? Justifiez votre réponse.

**Tableau 9 : Avis des participants sur la rotation (N = 180)**

| Avis exprimés | ni         | %          |
|---------------|------------|------------|
| Positif       | 86         | 47,8       |
| Négatif       | 94         | 52,2       |
| <b>Total</b>  | <b>180</b> | <b>100</b> |

L'examen du tableau 9 montre deux camps : les pro-rotations (47,8%) supplantés de 4,4% par les anti-rotations (52,2%), lesquels jugent négatif et contre-performant ce système. Les raisons de deux positions se trouvent reprises dans les tableaux 10 et 11.

**Tableau 10 : Justifications des avis positifs sur le système de rotation (N = 86)**

| Raisons d'acceptation du système   | ni        | %          |
|--|-----------|------------|
| Equilibre géopolitique, participation de tous les territoires à la gestion, développement de la province | 75        | 87,2       |
| Prise en compte de plaintes et doléances des impatients, frustrés, aigris                                | 11        | 12,8       |
| <b>Total</b>   | <b>86</b> | <b>100</b> |

Justifiant leur soutien au système rotatif, les pro-rotations évoquent : équilibre géopolitique et participation de tous les territoires à la gouvernance et au développement de la province (87,2%), prise en compte de plaintes et doléances des impatients, frustrés et aigris (12,8%), évitant ainsi d'éviter l'interruption incongrue des mandats par toutes sortes de subterfuges. Et qu'en pense la majorité, opposée au système ?

**Tableau 11 : Justifications des avis négatifs sur le système de rotation (N = 94)**

| Raisons du rejet du système   | ni | %    |
|---|----|------|
| Ecueil à l'expression des ambitions                                       | 31 | 33   |
| Critères de sélection non objectifs, favoritisme                          | 24 | 25,5 |
| Accaparement des avantages au détriment des autres : « oyo tour na biso » | 20 | 21,3 |

|   |           |            |
|---|-----------|------------|
| Candidats gouverneurs non émanation du peuple             | 11        | 11,7       |
| Médiocrité, pas de méritocratie, à la tête de la province | 5         | 5,3        |
| Gestion tribale, dominée par l'éthnie au pouvoir          | 3         | 3,2        |
| <b>Total</b>  | <b>94</b> | <b>100</b> |

Le système rotatif étouffe des ambitions (33%), engendre le favoritisme (25,5%), favorise l'accaparement des avantages et postes par les territoires au pouvoir, au détriment des autres (21,3%), amène au pouvoir des gouverneurs qui ne sont pas l'émanation du peuple (11,7%), place des médiocres, sans aucune méritocratie à la tête des institutions provinciales (5,3%), avec une gestion tribalisée, dominée par l'éthnie au pouvoir (3,2%).

**Question n°3 :** Qu'est-ce que vous pourriez souhaiter pour une bonne gestion (conduite) du système rotatif ?

**Tableau 12 :** Souhaits pour une bonne gestion du système rotatif du pouvoir (N = 180)

| Souhaits émis sur le système rotatif du pouvoir                                       | ni         | %          |
|---|------------|------------|
| Assentiment du souverain primaire   | 44         | 25,1       |
| Légalisation du système, prescription dans un Edit provincial et au Journal officiel  | 34         | 19,4       |
| Sanction et inéligibilité de perturbateurs du système aux scrutins futurs             | 25         | 14,3       |
| Implication et suivi de la société civile (Eglises, autorités traditionnelles)        | 19         | 10,8       |
| Refus des immiscions de Kinshasa dans la conduite du système                          | 15         | 8,6        |
| Réforme de la loi électorale et de la CENI  | 15         | 8,6        |
| Création d'un secrétariat permanent avec représentativité apolitique de 5 territoires | 13         | 7,4        |
| Signature d'un code de bonne conduite par les acteurs institutionnels                 | 10         | 5,7        |
| <b>Total</b>  | <b>175</b> | <b>100</b> |

Tous les interviewés n'ayant pas consenti de répondre à cette question, le N enregistré (175) est inférieur à la taille de l'échantillon. Voici les souhaits exprimés : assentiment, légitimation du souverain primaire (25,1%) ; légalisation par un Edit et journal officiel (19,4%) ; inéligibilité des perturbateurs du système (14,3%) ; implication de la société civile pour le suivi-évaluation (10,8%) ; refus d'immiscions de Kinshasa (8,6%) ; réforme électorale et de la CENI (8,6%) ; création d'un secrétariat permanent apolitique (7,4%) ; signature du code de bonne conduite en début de mandat par les acteurs (5,7%).

## 4.2 Résultats Bi-variés

**Tableau 13 :** Tableau croisé répartition des répondants en fonction de territoire \* Avis sur le système de rotation des dirigeants suivant les territoires

| Effectif   |               | Avis sur le système de rotation des dirigeants entre territoires |         | Total |
|--|---------------|--|---------|-------|
|  |               | Positif  | Négatif |       |
| Répartition des répondants en fonction de territoire | Kasongo-lunda | 34   | 29      | 63    |
|  | Kenge         | 17   | 26      | 43    |
|  | Kahemba       | 14   | 11      | 25    |

|              |            |           |           |            |
|--------------|------------|-----------|-----------|------------|
|              | Feshi      | 10        | 19        | 29         |
|              | Popokabaka | 11        | 9         | 20         |
| <b>Total</b> |            | <b>86</b> | <b>94</b> | <b>180</b> |

- **Hypothèse nulle (H0) :  $f_0 = f_e$**  : aucune différence significative n'existerait entre les fréquences observées et théoriques. Donc, tous les enquêtés, sans distinction de territoires d'origine, auraient la même opinion, majoritairement négative, sur cette question.
- **Hypothèse alternative : H1 :  $f_0 \neq f_e$**  : il existerait une différence entre la fréquence observée et théorique. Soit, les opinions sur le système de rotation du pouvoir dépendraient de territoire d'origine de l'enquêté. L'application de Khi-deux donne ci-dessous les résultats qui aident à prendre décision.

**Tableau 14 : Tests du Khi-deux**

| Tests du Khi-deux                 |                    |     |   |
|-----------------------------------|--------------------|-----|---|
|                                   | Valeur             | Ddl | Signification asymptotique (bilatérale) |
| Khi-deux de Pearson               | 5,289 <sup>a</sup> | 4   | ,259                                    |
| Rapport de vraisemblance          | 5,340              | 4   | ,254                                    |
| Association linéaire par linéaire | ,312               | 1   | ,576                                    |
| Nombre d'observations valides     | 180                |     |   |

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 9,56.

A ce propos, la valeur de Khi-deux calculé étant .259 supérieurs au seuil de signification .05 (avec 4 comme degré de liberté), nous acceptons l'hypothèse alternative, rejetant l'hypothèse nulle, d'autant plus qu'une différence statistiquement parlant est observée. Donc, la variable territoire a influencé les opinions sur le système rotatif du pouvoir au Kwango Ce système serait-il alors plus profitable aux membres du territoire se trouvant au pouvoir ? Sans précipiter une réponse, voyons si la tribu aurait aussi influencé les opinions ? Le dernier tableau croisé nous aide à le déterminer.

**Tableau 15 : Tableau croisé entre tribu et opinions  
des enquêtes sur le système de rotation des dirigeants**

| Effectif                                |         |  |           |            |
|---|---------|--|-----------|------------|
|   |         | Avis sur le système de rotation des dirigeants entre les territoires |           | Total      |
|   |         | Positif  | Négatif   |            |
| Répartition des enquêtés selon la tribu | Yaka    | 21   | 41        | 62         |
|   | Pelende | 23   | 23        | 46         |
|   | Suku    | 7  | 15        | 22         |
|   | Mbala   | 13   | 2         | 15         |
|   | Lunda   | 10   | 9         | 19         |
|   | Tshokwe | 12   | 4         | 16         |
| <b>Total</b>                            |         | <b>86</b>  | <b>94</b> | <b>180</b> |

- **Hypothèse nulle (H0):  $f_0 = f_e$ :** il n'existerait aucune différence significative entre les fréquences observées et théoriques. Comme quoi, tous les enquêtés auraient une opinion sur le système rotatif du pouvoir, malgré leur appartenance tribale
- **Hypothèse alternative : H1 :  $f_0 \neq f_e$ :** une différence pourrait exister entre la fréquence observée et théorique. Soit, les opinions sur le système de rotation du pouvoir seraient en relation étroite avec l'appartenance tribale.

Après application du test de Khi-deux, nous avons les résultats suivants.

**Tableau 16 : Tests du Khi-deux**

| Tests du Khi-deux   |                     |     |   |
|---|---------------------|-----|---|
|   | Valeur              | Ddl | Signification asymptotique (bilatérale) |
| Khi-deux de Pearson   | 21,166 <sup>a</sup> | 5   | ,001                                    |
| Rapport de vraisemblance  | 22,442              | 5   | ,000                                    |
| Association linéaire par linéaire   | 10,838              | 1   | ,001                                    |
| Nombre d'observations valides   | 180                 |     |   |
| a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 7,17. |                     |     |   |

Nous remarquons que la valeur de Khi-deux calculé est de .001 inférieure au seuil de signification .05 (avec 5 comme degré de liberté). Ainsi, maintenons l'hypothèse nulle, en rejetant l'hypothèse alternative, car statistiquement parlant aucune différence n'est observée. Donc, la variable tribu n'a pas d'incidence significative sur les opinions au sujet du système rotatif de pouvoir au Kwango. La différence remarquée serait tout simplement imputée au fait du hasard.

Quelle lecture faire de ces résultats empiriques ?

## 5. Discussion

Cette section est une construction argumentative portant sur les réactions de notables du Kwango, face au (à) : (i) système rotatif du pouvoir provincial ; (ii) éventualité du remembrement territorial ; (iii) souhaits pour solidifier le système rotatif ; (iv) variance positionnelle selon les catégories sociodémographiques.

Au sein de l'univers d'étude, il s'observe un comportement ambivalent et un changement attitudinal. *Primo* : deux camps s'affrontent, les partisans (47,8%) et les détracteurs (52,2%) du système rotatif. *Secundo* : tous ces deux sous-groupes font un front commun (100%), réfutant l'idée du recours au remembrement, ou de la reconstitution de la configuration territoriale de l'ancien Bandundu ; manifestant ainsi une détermination à sauvegarder les acquis autonomistes du découpage territorial, notamment : dignité, identité retrouvée, province (« provincette ») récupérée, après l'avoir perdue sur l'autel des premiers pas centralistes du Régime Mobutu. *Tertio*, les préconisations pour solidifier ce système portent sur : sa légitimation et sa légalisation, participation citoyenne, sanction à l'endroit de perturbateurs, refus d'immiscions des autorités morales, code de bonne conduite. *Quarto*, ces réactions n'indiquent de différence significative que pour la variable territoire.

Qu'en dire ? L'opinion négative sur ce système rotatif expérimenté par la « décentralisation à la kwangolaise », suggère l'entrée en jeu du principe « **carpe diem** », obéissant aux intérêts et dividendes politiques immédiats des « profiteurs » du système, ceux dont le territoire est aux commandes. Ces réalités kwangolaises semblent quelque peu contredire la thèse de Tchagnaou A. & Baoutou A. (2016), Tchagnaou A. (2016 ; 2017 ; 2019, 2022), prenant la rotation de pouvoir comme panacée à l'instabilité sociopolitique.

**Carpe diem.** Célèbre expression latine se trouvant dans un poème d'Horace, signifie en effet : profite de l'instant qui passe, cueille le jour, et ne crois pas au lendemain ! Nous voudrions bien y puiser le conseil d'Horace, cherchant à persuader Leuconoé de profiter du moment présent, sans s'inquiéter de l'heure de sa mort. La vie est courte ; il ne faut pas gâcher le peu de temps que nous avons, en imaginant un lendemain moins agréable. (Odes, I, 1 vers 8, Leconte de Lisle, 1873).

La vie est courte, autant que la vie du mandat ou du tour rotatif au pouvoir ! Moaté L. (2022) en appelle, autant que les kwangolais interrogés, à finir avec le « Carpe Diem », formule qui justifie souvent l'égoïsme, la complaisance un peu adolescente dans la satisfaction tous azimuts, l'oubli de l'autre dans la pulsation des désirs. En effet, l'approche carpe diem ouvre à deux modes d'existence, et partant de gestion différents : d'une part, celui du jouisseur qui dit : « encore, encore ! », et d'autre part, celui de l'épicurien, qui dit : « cela suffit, cela suffit à ma perfection ». Le premier, se trouvant dans une optique d'accumulation des jouissances et des expériences plaisantes, symbole de l'individualisme, ressemblerait au tableau de celui qui, au Kwango, profite et fait profiter le mandat institutionnel, par les membres de sa famille et de son territoire, capitalisant ainsi sa présence à la « mangeoire », par l'accaparement des tous les avantages de la province, au détriment des autres.

En sus, ce constat laisserait penser au « narcissisme de la société », et pour notre cas, au « narcissisme des institutions », où chacun apprend à prendre sa place, tant pis pour les autres ; une société qui fabrique des personnalités narcissiques, comme l'expliqueraient Gérard Ouimet, psychologue et professeur à HEC Montréal, Lelord F. et André C., cités par Éthier C. (2017). Le portrait empreint de conduites abusives que ceux-ci tracent de narcissiques est assez inquiétant : individus se croyant exceptionnels, avec une intelligence supérieure, se souciant peu des émotions d'autrui et ayant la fâcheuse habitude d'utiliser les autres pour parvenir à leurs fins. Ils aiment le prestige et la visibilité, veillent à leurs propres intérêts plutôt qu'au bien-être de tous et au développement de l'entité qui les a élus et hissés.

Cet état de choses, empreinte d'inégalités sociales et d'injustices, crée de la frustration et pousse au « **ôtes-toi que je m'y mette** », une attitude psychologique marquée par l'ambition impatiente et égoïste, la rivalité, le besoin de contrôle, un certain manque d'empathie, engageant des manœuvres pour interrompre le mandat ou le tour au trône des "heureux égocentriques". C'est ce qui donne aussi un sens à la boutade en lingala francisé : "monde ya nko, oboyi sala mokili na yo !" (Monde sans pitié, si tu ne t'adaptes pas, crées le tien), ou de l'autre en kikongo francisé : "yayi tour na beto !" (Ça, c'est notre tour, attendez le vôtre). Ça sonne propos prenant plaisir à faire mal.

C'est du **sadisme**, et donc un goût pervers (langagier ou comportemental) de faire souffrir les autres pendant qu'on est au pouvoir. La personnalité sadique indique, en effet, un trouble comportemental (auparavant classé dans les troubles de la personnalité : trouble de la personnalité sadique), caractérisé par des comportements tendant à dominer, humilier, dégrader les autres. La personne sadique prend plaisir aux souffrances physiques et psychologiques des autres, qu'elle aime tenir sous son emprise, en restreignant leur autonomie, par la terreur, l'intimidation, l'interdiction... Eu égard au sens que nos résultats empiriques font émerger de ce phénomène, nous prenons distance de la thèse d'Andreu J.L. (1976), qui justifie l'attitude sadique, avec une pointe de cynisme, comme preuve de réalisme politique, et susceptible de se transformer en éthique.

Loin s'en faut, en effet ! Les travers exhibitionnistes, égoïstes et arrogants des jouisseurs au trône, selon nos observations de terrain, poussent à une attitude de **révolte**. Faute d'y veiller, ils pourraient conduire à des mouvements incontrôlés, à l'instar du Printemps arabe ayant secoué le Maghreb, avec des soulèvements contre l'autorité. Tel phénomène renferme toujours en lui un autre risque, celui de contagion ou d'expansion spatiale... Pour Palau & al. (2011), dont nous partageons la vue, telles réactions ont un point commun ; ils expriment des mutations dans la **représentation** que les gouvernés se font de leur situation : être gouverné devient de moins en moins à accepter ou subir une verticale du pouvoir ; de ces jours, il se fonde sur la revendication d'être associé à la prise de décision.

Ainsi, à la place des sociétés apathiques et des citoyens dépolitisés, de nouveaux modes de **politisation citoyenne**, l'on voit poindre ceux qui, dans leurs réactions veulent participer à tous les débats de leur société. Des gouvernés commencent à refuser de ne servir que de marchepied aux politiciens égoïstes, népotistes, tribalistes, non redevables... Aussi, instituent-ils des groupes de pression ou autres mouvements citoyens, tels que Lucha, Filimbi chez nous, Gilets jaunes en France..., pour influencer la conduite des affaires publiques. Ainsi, le comportement de jouissance débridée des acteurs politiques au Kwango, disposerait les institutions à l'instabilité. Par « action-réaction », les humiliés et marginalisés d'aujourd'hui chercheront, sans attendre le temps conventionnel (fin du mandat), à obtenir un tour à eux, pour faire pareil, se venger et rendre la monnaie de la pièce. Puisque, ça se lance et se relance, de façon cyclique et effrénée, il y a lieu d'interpeller les consciences.

Aujourd'hui sujet politisé, acteur ou composant politique, développant des convictions inébranlables sur l'évolution politique de sa cité face à une classe politique décevante, de surcroît dans une gouvernance décentralisée, pouvoir censé se justifier d'être du peuple, le gouverné ne peut être inerte quand son avenir est rendu incertain par les l'inertie et l'inanition institutionnelle, les injustices et la mal gouvernance. Il se construit en lui, du point de vue **psycho-dynamique** (Banengai-Koyama et al. 2022), un système de comportement, de défense et de survie pour lui permettre de surmonter l'incertitude, engendrant souffrance physique et morale ; prélude à la "**radicalisation**", et donc, selon Germanie (2022), une forme de « **survie psychique inconsciente** ». Et selon

la leçon reçue de Karl Marx : les radicalisés, sujets en perte de repères, de sens, d'identité, et classe exploitée, sont poussés à la révolte par la contradiction entre la nature humaine et la condition sociale réelle qui est la négation franche, catégorique de l'équilibre psychologique de ses membres qui voient leur nature humaine bafouée.

Le gouvernant, censé être serviteur du peuple le dessert ou l'asservit. Avec Yawidi (2019), voyons-y des « *perceptions qui nuisent à l'authenticité de l'homme* ». En effet, le politicien Kwangolais paraît se laisser conduire en enfant plutôt qu'en adulte, rivé vers lui-même, vers sa famille politique ou biologique, plutôt que vers l'intérêt général. Et suivant la **théorie de Maslow**, il est stagné ou plutôt rétrogradé vers la satisfaction des besoins physiques, de sécurité, d'appartenance, et ne gravit pas à l'étape ultime des besoins d'accomplissement. Berne (1979) postule que la personnalité passe par trois états : l'enfant, le parent et l'adulte, conditionnant ainsi la vie sociale (institutionnelle) de l'individu ; et selon Freud de préciser que la personnalité de l'adulte est le résultat de ce qui lui est arrivé à travers son enfance et son adolescence. La maturité peut être retardée, si l'énergie psychique reste enfouie dans les stades antérieurs de développement. Voilà le champ du psychologue !

Revenons sur les réactions différentielles. Du fait que la tribu, contrairement au territoire, n'a pas influencé les réactions obtenues sur le système rotatif du pouvoir au Kwango, ceci donne place à une autre réflexion scientifique ! En effet, dans l'imaginaire collectif et le vécu sociétal kwangolais, les deux apparaissent en lien de **connexité sociologique** : pile ou face ! Pourquoi alors bifurquent-ils ici ? Ce comportement de « *disparité-surprise* » se justifierait-il du fait que ce système s'organise autour de territoires, et non tribus ? Ou faudrait-il imputer cela au biais affectif de **désirabilité sociale**, due à l'**hypocrisie identitaire** ? En effet, tribalisme, comme mode d'organisation sociale de la vie sur fondement d'appartenance ethnique, non seulement gêne, mais aussi il est interdit par les Lois du pays ! Ainsi, on a parfois honte d'afficher tribu pour ne pas s'afficher tribal ou tribaliste, qualificatifs gênant dans notre microcosme, plus que l'attache au territoire. Ces interrogations ouvrent, somme toute, des pistes supplémentaires de recherches.

## 6. Conclusion et recommandations

Face au système rotatif expérimenté au sein des institutions décentralisées du Kwango visant à garantir la stabilité et la cohésion provinciale, gage de développement local, nous avons décidé d'approcher les notables de cet espace, habitant Kenge, en vue obtenir d'eux des matériaux, données originales, utiles à l'analyse psychopolitique de ce fait social qui s'écoule devant eux et nous.

Pour y parvenir, nous avons construit questionnement et objectifs opérationnels, ayant généré les présupposés suivants : Les Kwangolais affichent une opinion négative sur : (i) le remembrement territorial; et (ii) le système rotatif du pouvoir provincial ; (iii) leurs souhaits suggèrent des éléments de remise en cause de ce système ; (iv) les réactions sont fonction de la catégorisation sociodémographique.

Les résultats obtenus indiquent, *grosso modo*, que le remembrement territorial n'est pas admis ; la province est un acquis à préserver ; la rotation, un système mitigé, soulevant plus de problèmes qu'il n'en résout, amenant plus des travers que des bienfaits. Creusons !

En ce qui concerne les avis sur le remembrement territorial, il s'observe que les participants, unanimement (100%), développent une position opposée à une telle éventualité, en soutenant à la réforme territoriale, sans équivoque : prise de position tranchante, plutôt positive sur le découpage administratif, conduisant à infirmer notre hypothèse 1.

Autour du système rotatif, l'opinion semble mitigée, car l'échantillon est écartelé entre deux tendances : les anti-rotations (52,2%), supplantant de 4,4% les pro-rotations (47,8%) ; ce qui nous conduit à confirmer, quoique de façon nuancée, l'hypothèse 2, car c'est le camp réfracteur à la rotation qui apparaît légèrement dominant.

Au registre des souhaits émis autour du système rotatif, les résultats empiriques étalent des préconisations qui conduisent à infirmer l'hypothèse 3, notamment : sa légalisation, sa légitimation par le souverain primaire, et un code de bonne conduite à l'adresse des acteurs... Cependant, ces arguments du camp pro-rotation sont réfutés par les anti-rotations proposant, eux, la remise en question de ce système qui, à leurs yeux : étouffe des ambitions en province, impose des gouvernants n'émanant pas de la volonté populaire ; entretient médiocratie, favoritisme, népotisme, tribalisme, accaparement des avantages par ceux qui sont au trône, au détriment des autres territoires, etc. A ce titre, face aux brouilles au sein des institutions provinciales, le système rotatif est loin d'être une panacée !

Enfin, le traitement des réactions, au moyen du test de variance chi-carré, soutenu par le logiciel **statistique** SPSS IB Statistic Version 20, conduit à confirmer l'hypothèse 4 de manière partielle. En effet, seule la variable territoire indique de différence significative au sujet de la rotation du pouvoir provincial, contrairement à notre insinuation initiale.

Dans une perspective psychologique, notre ambition était de nous départir de faits bruts et impressions populaires, en allant explorer les non-dits des phénomènes dynamiques en jeu autour du sujet examiné, avec comme leitmotiv : le vécu, par le citoyen lui-même, sujet psychique, des faits sociaux et politiques questionnés. Persuadé que de tels faits ne peuvent être correctement appréhendés qu'avec des instruments appropriés à les faire apparaître, nous nous sommes servi des aperçus élaborés par la Science et pour la Science (psychologie pour nous), pour faire parler des faits qui en eux-mêmes ne peuvent rien dire ! Nous nous en tirons, avec des connaissances et des données représentatives soutirées de la population visée, ouvrant ainsi, la voie à des recherches plus approfondies.

A cette étape exploratoire de notre quête processuelle, qu'il nous soit permis de faire quelques recommandations :

- Aux décideurs, de manière générale, de s'armer de la volonté politique et s'inscrire dans la voie de l'enracinement de la décentralisation indiquée par l'opinion

capturée : attachée à la sauvegarde des acquis du découpage territorial (province récupérée, identité retrouvée), fustigeant l'agir abusif de l'acteur politique, perçue foulant au pied les principes de base sur lesquels doit être assise la vie sociétale en décentralisation, en l'occurrence : subsidiarité, autonomie, proximité, valorisation, participation, efficacité, solidarité, coopération, redevabilité...

- Aux Acteurs en jeu au Kwango, de concourir à éviter les effets pervers et narcissiques de l'approche « carpe diem » observés dans le chef des gouvernants « profiteurs » du système rotatif, en vue de prétendre le pérenniser dans sa zone d'expérimentation, notre zone d'étude, et le cas échéant, l'implémenter dans d'autres entités décentralisées.
- Aux psychologues, dont les conseillers d'orientation, de se mettre au chevet des institutions décentralisées, perçues « pathologiques », pour une intervention en leur faveur, laquelle partirait des animateurs, en vue de contribuer à leur faire recouvrer la stabilité, gage du développement local. En effet, quelque savante puisse être la forme de l'Etat, soit-elle « décentralisation constitutionnalisées », c'est aux humains, appelés à servir au sein des institutions, pas aux textes, qu'il appartient de remplir leur fonction dans l'intérêt du peuple.
- Aux chercheurs intéressés aux questions de gouvernance territoriale, de poursuivre cette recherche et l'approfondir avec d'autres paramètres, ou autres angles d'attaque, pour en renforcer validité, fiabilité, transférabilité...

### **Acknowledgement**

The opinions vehiculated in this paper are inspired either by literature or by empirical observations.

### **Conflict of Interest Statement**

The author declares no conflicts of interest.

### **About the Author**

Aimé Valant Kinzanza Nakuhoola est détenteur d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en Orientation scolaire et professionnelle. Il est Enseignant-chercheur attaché à l'Université Pédagogique Nationale de Kinshasa, Visiteur dans d'autres Institutions universitaires de la République Démocratique du Congo. S'inscrivant dans le champ disciplinaire de la psychologie politique, il s'intéresse aux questions de gouvernance territoriale, décentralisation et instabilité institutionnelle. Il est aussi Pasteur et Politique, Ministre Provincial honoraire de l'Education et Nouvelle Citoyenneté, Transports, Culture et Arts, Tourisme, Urbanisme, Habitat et Affaires foncières, Développement Rural, Numérique, Postes, Téléphones et Nouvelles Techniques de l'information, Médias, Communication et Porte-parole du Gouvernement provincial du Kwango.

## Références bibliographiques et webographiques

- Andreu J.L. (1976). « Aventurisme, sadisme et révolution [article]. Notes sur un personnage de Yo el Supremo sem-link », in *Caravelle*. Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien, Année 1976 27 pp. 11-20. [https://www.persee.fr/doc/carav\\_0008-0152\\_1976\\_num\\_27\\_1\\_2045](https://www.persee.fr/doc/carav_0008-0152_1976_num_27_1_2045)
- Ba S. (2017). Le découpage administratif au Sénégal, les défaillances de la limite territoriale : outils et méthodes. Laboratoire ThéMA, UMR 6049 CNRS-Université Bourgogne Franche-Comté. <https://hal.science/hal-01530372v1/document>
- Berne E. (1979). Analyse transactionnelle et psychothérapie. Payot, Paris. Retrieved from <https://www.payot-rivages.fr/payot/livre/analyse-transactionnelle-et-psychoth%C3%A9rapie-9782228916394>
- Cellule technique d'appui à la décentralisation (CTAD) (2013). *La décentralisation en bref*, Kinshasa, RDC.
- Constitution de la RDC du 18 février 2006.
- Chinsinga B. (2005). « Democracy, Decentralization and Poverty Reduction », in *Malawi. Köln, Rudiger Köppe Verlag*. [https://books.google.ro/books/about/Democracy\\_Decentralisation\\_and\\_Poverty\\_R.html?id=CBsWAQAAIAAJ&redir\\_esc=y](https://books.google.ro/books/about/Democracy_Decentralisation_and_Poverty_R.html?id=CBsWAQAAIAAJ&redir_esc=y)
- Descombes V. (2014), *Le parler de soi*, Paris : Éditions Gallimard. [https://bm.dijon.fr/detailstatic.aspx?RSC\\_BASE=SYRACUSE&RSC\\_DOCID=5473478&TITLE=le-parler-de-soi-vincent-descombes](https://bm.dijon.fr/detailstatic.aspx?RSC_BASE=SYRACUSE&RSC_DOCID=5473478&TITLE=le-parler-de-soi-vincent-descombes)
- English F. (1992). *Analyse transactionnelle et émotion*. Paris : Desclée de Brouwer. <https://www.fr.fnac.ch/a1045451/Fanita-English-Analyse-transactionnelle-et-emotions>
- Éthier C. (2017). « Narcissique, moi? Sommes-nous en train de devenir narcissiques sans nous en apercevoir? » <https://fr.chatelaine.com/sante/psychologie/narcissique-moi/>
- Gerold G. (2014). « RD Congo : l'échec des pouvoirs provinciaux, une nouvelle étape dans la déconstruction de la troisième République ». *L'observatoire de Grands lacs en Afrique*. Les Cahiers d'Afrique de l'Est. p. 67-86. <https://doi.org/10.4000/eastafrica.387>
- Grawitz M. (2000). *Méthodes des Sciences sociales*. Paris : Editions Dallow. [https://www.persee.fr/doc/homso\\_0018-4306\\_1994\\_num\\_111\\_1\\_3388](https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1994_num_111_1_3388)  
<https://www.passeportsante.net/fr/psychologie/Fiche.aspx?doc=carpe-diem>,  
<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/lexpression-a-la-con-carpe-diem>
- Kinzanza N. (1993). Les Kinois face aux partis politiques. Enquête psycho-sociale dans la Commune de Ngaliema, IPN, Kinshasa.
- Kinzanza N. (2022). Prolifération des partis politiques en RDC. Enquête menée auprès des Kinois dans la Commune de Ngaliema. *European Journal of Political Science Studies (EJPSS)* 5(2). <http://dx.doi.org/10.46827/ejps.v5i2.1297>

- Kuna Maba G. (2022). Jeunesse et engagement politique en RDC. Kinshasa : Konrad Adenauer Stiftung.  
[https://www.kas.de/documents/275840/275889/Livre\\_JEUNESSE+ET+ENGAGEMENT+POLITIQUE.pdf](https://www.kas.de/documents/275840/275889/Livre_JEUNESSE+ET+ENGAGEMENT+POLITIQUE.pdf)
- Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.
- Loi de programmation n°15/04 du 28 février 2015 portant sur l'installation de nouvelles provinces.
- Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces
- Malanda D. et Azia, D. (2014). *La réforme, condition de réussite d'une démocratie en RDC*. Allemagne : Editions universitaires européennes. Retrieved from <https://www.eyrolles.com/Litterature/Livre/la-reformation-condition-de-la-reussite-d-une-democratie-en-rdc-9783841742193/>
- Moaté L. (2022). « On vous prend au mot. L'expression à la con : "Carpe diem" », in *Marianne.net*. Tribune de libre expression.
- Omasombo J. (2012). Kwango. Le pays des Bana Lunda. Bruxelles : Le Cri Edition. Retrieved from [https://books.google.ro/books/about/Kwango.html?id=tZKSkQEACAAJ&redir\\_esc=y](https://books.google.ro/books/about/Kwango.html?id=tZKSkQEACAAJ&redir_esc=y)
- Raogo A. (2001). L'État africain face à la décentralisation, Paris : Karthala. Retrieved from [https://books.google.ro/books/about/L\\_%C3%A9tat\\_africain\\_face\\_%C3%A0\\_la\\_d%C3%A9centralis.html?id=RC3oJVpG0PYC&redir\\_esc=y](https://books.google.ro/books/about/L_%C3%A9tat_africain_face_%C3%A0_la_d%C3%A9centralis.html?id=RC3oJVpG0PYC&redir_esc=y)
- Tchagnaou A. & Baoutou A. (2016). « Impact de l'instabilité politique sur le développement socio-économique des pays de la CEDEAO », *Cahiers du CBRST*, n°9, pp. 401-421.
- Tchagnaou A. (2019). « La rotation du pouvoir : moyen de stabilité et de prospérité durables pour les pays africains ? », *Sapientia Hominis*, pp 164-181. [https://www.researchgate.net/publication/365173445\\_La\\_rotation\\_du\\_pouvoir\\_une\\_alternative\\_contre\\_les\\_crisis\\_sociopolitiques\\_en\\_Afrique](https://www.researchgate.net/publication/365173445_La_rotation_du_pouvoir_une_alternative_contre_les_crisis_sociopolitiques_en_Afrique)
- Tchagnaou A. (2022). « La rotation du pouvoir : une alternative contre les crises sociopolitiques en Afrique ? ». *Collection Recherche et regards d'Afrique*. EFUA. Vol. 1 n°2. 84-116. Lomé.
- Tumbwa V. (2021). *Clinique de la Société Congolaise paranoïaque*. IRGES, Kinshasa.
- Yawidi, M. (2020). *Procès de la Société congolaise*. Bruxelles : Mabiki. [https://books.google.ro/books/about/Proc%C3%A8s\\_de\\_la\\_soci%C3%A9t%C3%A9\\_congolaise.html?id=kAnnGwAACAAJ&redir\\_esc=y](https://books.google.ro/books/about/Proc%C3%A8s_de_la_soci%C3%A9t%C3%A9_congolaise.html?id=kAnnGwAACAAJ&redir_esc=y)
- Yawidi, M. (2019). *Gestion de soi et de l'autre dans l'entreprise. Approche psychothérapeutique*. Bruxelles : Mabiki.
- Yawidi, M. (2022). *Chercheur africain. Qu'est-ce qu'il faut changer pour devenir créateur ?* Bruxelles : Mabiki.